

**Communauté de Communes
Terrassonnais Haut Périgord
Noir**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt-deux, le 21 janvier, à vingt et une heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 14 janvier 2022

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	36
Votants :	42
Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Roland MOULINIER, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Dominique BOUSQUET, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Gilles COZANET représente Dominique DURUY,

Daniel DEVAUX représente Annie DELAGE, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Robert LEYMARIE représente Laurent PELLERIN.

Excusés : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Claude SAUTIER, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Caroline VIEIRA.

SECRÉTAIRE : Mme Bernardette MERLIN.

OBJET : Acquisition et aménagement du Siège communautaire et de l'Espace France Services : Bâtiment Pôle des Services Publics

Vu l'avis de France Domaine en date du 25/03/2021,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 27 mai 2021 et de la Commission des Finances réunie le 31 mai 2021,

Vu la délibération n° 2021/080/3.1 du 8 juin 2021 : Acquisition du bâtiment Pôle des services Publics.

PAR PREFECTURE

024-200041150-20220121-DE2022004-DE
Recu le 31/01/2022

Monsieur le Président indique la nécessité d'acquérir le bâtiment du Pôle des Services Publics qui accueillait depuis 2014, dans le cadre d'une location, une partie des services de la Communauté de Communes. En effet, afin de regrouper l'ensemble des services dans le but de faciliter leur coordination il a donc été décidé d'acquérir le bâtiment mais celui-ci nécessite des travaux d'aménagement pour une meilleure organisation. De surcroît, la Communauté de Communes ayant été retenue dans le cadre d'un appel à projet pour la mise en place d'un Espace France Services qui permettra, après la création sur Thenon et Hautefort d'Espaces France Services et celle de l'Espace itinérant, de couvrir intégralement le territoire, il est envisagé de réaliser les aménagements nécessaires pour cet accueil.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses H.T.	1 254 443,30 €
Acquisitions	900 000,00 €
Frais d'actes	72 000,00 €
Travaux d'aménagement	282 443,30 €
Recettes H.T.	1 254 443,30 €
État DSIL (40 %)	501 777,32 €
Conseil Départemental (25 %)	313 610,83 €
Communauté de Communes (35 %)	439 055,15 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de donner son accord pour la réalisation des aménagements nécessaires à la réorganisation du bâtiment pour l'accueil des services communautaires et pour la création de l'Espace France Services,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel,
- **AUTORISE** le Président à consulter des maîtres d'œuvre dans le cadre d'un marché sur Appel d'Offres,
- **SOLLICITE** auprès de l'État (D.S.I.L) une subvention à hauteur de 40 %, et du Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 25 %,
- **NOTE** que le financement résiduel sera fléché via un emprunt comme inscrit au budget principal.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 24/01/2022

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 70

Haut Périgord Noir

AR PREFECTURE

024-200041150-20220121-DE2022004-DE
Regu le 31/01/2022